

Annexe n°3 aux conclusions

Diagnostic territorial et enjeux de développement de la commune

Synthèse

La ville de Les Angles s'est développée au sein de 2 grandes unités paysagères : un relief de garrigues qui domine la plaine alluviale du Rhône.

En matière de démographie, il est noté un ralentissement de croissance due au vieillissement de la population et à la diminution de la taille des ménages. Les actifs bénéficient d'un fort taux d'emploi mais travaillent majoritairement à l'extérieur de la commune.

L'urbanisation s'est développée d'Est en Ouest, le long de l'axe de la RD 900-avenue de la 2^{ème} DB. Le potentiel de terrains constructible est faible tout en étant soumis, entre autres, à la contrainte du risque inondation et à la préservation des espaces naturels et agricoles. L'offre de logements se caractérise par une augmentation significative des collectifs durant les dix dernières années. La part des logements locatifs sociaux est de 7,7%, inférieure à l'obligation légale de 25%.

Dans le domaine des moyens de déplacement, le maillage routier est important tout en ceinturant la commune. Les modes doux sont en progression tout en remarquant que les pistes cyclables restent peu nombreuses.

De façon globale, l'attractivité des Angles ralentit. Il apparaît nécessaire de maintenir une dynamique démographique et économique tout en continuant de préserver les espaces agricoles et naturels.

1 - Situation géographique de la ville de Les Angles

Située en région Occitanie, dans le Gard rhodanien, la commune des Angles s'est développée sur un relief d'une centaine de mètres d'altitude formant un plateau aux bords abrupts. Il domine la plaine alluviale du Rhône. Le territoire communal occupe une surface de 1 777 hectares et se divise en trois entités distinctes : la partie urbanisée sur le plateau au nord, le relief de garrigues à l'ouest et sud-ouest, la plaine au sud.

Le développement de la commune est historiquement lié à l'extension d'Avignon vers l'Ouest. Les populations se sont installées en rive droite du Rhône, sur le territoire actuel de Villeneuve-lès-Avignon puis sur le plateau où elles ont fondé la ville de Les Angles. L'urbanisation est continue entre ces 2 communes limitrophes. Elle s'est développée de part et d'autre de l'ancienne route de Nîmes, les ponts de l'Europe et de la Couronne permettant de franchir le Rhône. Dans cette progression vers l'ouest, le territoire communal est bordé par celui de Rochefort-du-Gard au quartier de la Bégude.

L'urbanisation et le fonctionnement de Les Angles s'inscrivent dans le développement économique de la ville d'Avignon. La population de la commune est de 8349 habitants. Par comparaison, celles d'Avignon et de Villeneuve sont respectivement de 92000 h et de 11700 h.

Sur le plan administratif, Les Angles est rattachée à la Communauté d'Agglomération d'Avignon qui regroupe 16 communes dont celles de Villeneuve-lès-Avignon, Rochefort du Gard et Saze limitrophes en Gard rhodanien.

La plaine agricole occupe une ancienne anse du Rhône au pied du plateau. Une tissu urbain s'est formé à cet endroit à partir d'exploitations agricoles. Il est présent boulevard du Midi et à Font d'Irac.

2 - Evolution de la population et de la capacité de logement

Dans les 10 dernières années, la population a augmenté de façon irrégulière, de 0,3 % par an en moyenne. La population de référence en 2017 est estimée à 8543 habitants.

Elle est caractérisée par son vieillissement, une taille des ménages en diminution et un niveau socio-culturel élevé qui a tendance cependant à diminuer. L'attractivité résidentielle est analysée en baisse, en corrélation avec le coût et la disponibilité du foncier. Les maisons individuelles représentent plus de 60% des logements. Cette proportion diminue (70 % en 1999), elle est compensée par l'augmentation du nombre d'appartements. Le nombre de locataires a progressé de presque 50% en 10 ans. Les corrélations effectuées entre caractéristiques de population et types d'habitat se traduisent par une augmentation du nombre de logements estimé à 10 par an.

L'enjeu à ce stade pour la commune est de créer des conditions favorables au renouvellement de population. L'objectif étant de ne pas en perdre. L'attractivité de la commune doit donc être améliorée dans différents domaines :

- mise à disposition de terrains à bâtir,
- diversité d'offres de logement en nombre et en type (individuel, individuel groupé, collectif),
- mixité sociale,
- services et équipements,
- qualité du cadre de vie.

Autres enjeux réglementaires : l'appartenance de la ville à la communauté d'agglomération du Grand Avignon et le respect des orientations du SCoT du bassin de vie d'Avignon qui fait d'elle un cœur urbain, lui confèrent une perspective d'accueil de population ambitieuse : 9500 habitants à l'horizon 2027 soit un taux de croissance annuel de 1%.

Enfin la législation impose à la commune de disposer de 25% de Logements Locatifs Sociaux (LLS) sur l'ensemble des résidences principales. A l'heure actuelle, avec environ 8% seulement de LLS, elle fait l'objet d'un arrêté de carence et doit s'acquitter de pénalités.

Le dernier enjeu dans ce domaine est constitué par la consommation de nouveaux espaces et la disponibilité de terrains à bâtir. Sur les 12 dernières années la consommation d'espace a été de 1,7 ha par an. L'enveloppe urbaine est pleine à de rares exceptions près. Les disponibilités sont indiquées dans 2 documents graphiques : « Analyse du potentiel constructible du POS devenu caduc » et « potentiel en dents creuses dans le tissu urbain », à noter :

- La zone constructible à vocation économique de Pigonélier ne fait plus partie du projet, sa présence prête à confusion.
- Les potentiels Combe-Chazet et Font d'Irac (5 ha urbanisables environ) ne sont pas pris en compte sur le document graphique.

Je remarque que ces documents correspondent à des étapes différentes de l'élaboration du projet et ne traduisent pas la réalité.

3 - Activité économique et déplacements

Les activités commerciales sont dominantes à plus de 80% et procurent environ 70% des emplois salariés. La déprise industrielle est en cours avec seulement 5% des postes salariés.

Les statistiques de la direction des impôts indiquent que le revenu médian des ménages anglois est supérieur à la moyenne nationale et à celle de l'agglomération tout en étant cependant en

baisse depuis 2006 et, avec Villeneuve-lès-Avignon, une concentration spatiale des ménages les plus aisés.

Seulement 23 % des actifs anglois travaillent sur la commune. La ville d'Avignon génère plus de 50% des navettes liées à l'emploi.

Les actions d'urbanisme commercial mises en évidence dans le projet sont : Bellevue-Jean Rey-Ferry-balzac en lien avec l'avenue de Verdun, entrée est de la commune ; Les Priades sur l'artère 2ème DB-Verdun ; Les Mousselières en lien avec l'avenue de la 2ème DB et centre commercial Leclerc qui marque l'entrée ouest. La ZAC « Ilot Sud Céréales » comprenant des activités de service et des logements, créée par délibération du conseil municipal en 2010, se réalise sur l'avenue de la 2ème DB.

L'activité agricole présente des caractéristiques à la baisse : nombre d'actifs agricoles, superficie des terres labourables, superficie en cultures permanentes. La surface agricole utilisée est de 126 ha (valeur 2010).

Dans le domaine du tourisme, la ville possède des atouts : le vieux village et ses parcours culturels, le parc du Cosmos. Ils s'ajoutent à la proximité des patrimoines d'Avignon et de Villeneuve-lès-Avignon.

Des enjeux ressortent de cet état :

- **Maintenir un contexte favorable à l'emploi et l'orienter en fonction des catégories professionnelles de la population**
- **Prendre en compte les profils fiscaux des ménages dans la politique d'aménagement**
- **Gérer les flux domicile-travail des actifs**
- **Veiller à la pérennisation des créations d'entreprises**
- **Développer le tissu des très petites entreprises pourvoyeuses d'emplois et adapter la taille des locaux en conséquence.**
- **L'importance du stationnement de courte durée à proximité des polarités commerciales**
- **Des déplacements doux à organiser**

4 - Réseau d'eau pluviales. Etude hydraulique du ruissellement

Les eaux du bassin versant du Grand Montagné, en partie situé sur le territoire de la commune voisine de Villeneuve-lès-Avignon, convergent vers la zone Mousselière-Auberte. Le réseau de collecte des eaux de pluie, malgré la construction de nombreux ouvrages de rétention, est sujet aux débordements liés à l'urbanisation et à sa localisation au point bas du bassin versant.

La canalisation principale du réseau suit d'est en ouest l'avenue de la 2ème DB (RD 900) jusqu'à la RN 100. L'exutoire est un fossé taillé dans la roche le long de la RN 100 qui rejoint ensuite, par la plaine, le contre-canal du Rhône.

La partie Sud-Est de la commune est moins bien desservie : les ruissellements dans le secteur secteur de Saint-Estève entraînent des débordements importants au droit de la RN 100 ; le secteur du Bonbonnier présente un relief marqué et ne dispose pas de réseau de collecte des eaux pluviales.

L'étude hydraulique du phénomène de ruissellement est calée sur les hauteurs d'eau observée en 2002 dans différents secteurs de la commune (18 déclarations faites par les habitants en mairie). Elle permet de déterminer la hauteur et la vitesse atteinte par le ruissellement dans différents cas d'événements pluvieux. « L'aléa » inondation par ruissellement ainsi caractérisé

occupe une large zone des 2 côtés de l'avenue de la 2ème DB.

Le réseau d'eau pluviale est vulnérable. Son adaptation au risque de ruissellement constitue un enjeu important.

5 - Réseau d'eaux usées

Les différentes branches du réseau, en particulier celle en provenance de l'artère 2ème DB (conduite en gravitaire) et celle en provenance de l'entrée ouest de la ville (conduite en refoulement) se regroupent dans le secteur du vieux village. Les eaux usées sont ensuite dirigées par gravité, en suivant la rue Frédéric Mistral, vers la plaine du Rhône où s'opère la jonction, dans le quartier de Font d'Irac, avec le collecteur de Villeneuve-Lès-Avignon. Les branches, au Sud-Est de la commune, sont raccordées au collecteur de Villeneuve dans le quartier du Chêne Vert.

Une station de refoulement située à Font d'Irac assure le transfert des eaux sur l'autre rive vers la STEP d'Avignon. Celle-ci présente une capacité suffisante pour traiter les eaux usées des 4 communes Le Pontet, Villeneuve-Lès-Avignon, Les Angles et Avignon. Sa capacité résiduelle est de 40 000 Equivalent-Habitants (EH).

L'assainissement non collectif reste présent sur la commune essentiellement dans les secteurs agricoles.

6 - Réseau d'eau potable

Le réseau AEP de la commune est commun avec celui de Villeneuve. L'eau est prélevée sur le territoire de cette dernière, dans la nappe alluviale du Rhône (puits Labadier). La capacité effective est suffisante et répond aux besoins estimés pour 2040. La reconfiguration du système de pompage et de refoulement est programmée par le Grand Avignon en phase avec le schéma directeur AEP. Elle va de paire avec la mise à jour de l'autorisation administrative (DUP). Les forages d'alimentation en eau de la commune voisine de Saze sont implantés sur le territoire communal.

L'enjeu dans les domaines de l'AEP et de l'assainissement est l'adaptation des réseaux aux évolutions de l'urbanisme avec un rattrapage, par rapport aux besoins, dans les secteurs Sud-Est de la commune.

7 - Transports en commun. Déplacements

La commune, en particulier l'artère principale 2ème DB-Verdun, est desservie par un réseau de bus qui la relie à Avignon. Il en est de même pour les établissements scolaires du second degré situés à Villeneuve-Lez-Avignon. Le service départemental de bus Edgard la relie à Nîmes. Les chemins piétonniers existent en nombre sur le territoire communal. Ils sont intégrés ainsi que les pistes cyclables dans le développement des modes doux de déplacement. Le parcours proposé pour la ViaRhôna s'éloigne du fleuve. Il monte par le Boulevard du Midi avant de le rejoindre au pied du massif rocheux. Des chemins de grande randonnée convergent vers Avignon en traversant Les Angles. La commune est ceinturée par de grands axes routiers : Avignon-Nîmes, Avignon-Pont Saint-Esprit.

La poursuite de la requalification des rues et avenues et la coordination avec les voies de déplacement doux et d'accès aux transports en commun, tout en anticipant les impacts de la future LEO, constituent l'enjeu du territoire.

8 - Espaces naturels et biodiversité

Les sources situées au pied des reliefs calcaires donnent naissances aux ruisseaux des Issarts et des Rompudes. Ils génèrent et entretiennent de nombreux espaces boisés au pied du vieux village et dans la plaine alluviale. Avec le Rhône et les contreforts des massifs calcaires ils forment les corridors écologiques de la commune, favorables à l'habitat de nombreuses espèces faunistiques et floristiques. Sur le plan administratif, ces milieux éco-paysagers sont inscrits à différents inventaires, Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département du Gard (schéma de 2017), Sites d'Importance Communautaire (SIC) :

ZNIEFF « Travers de Pascal », « Garrigues et falaises du Grand Montagné », « le Rhône et ses canaux », ENS « Le grand Rhône », ENS « Chateau des Issarts », SIC « Rhône aval ». La procédure Espaces Boisés Classés (EBC) permet à la commune, dans le cadre du projet PLU, de protéger ou de créer des bois en milieu urbain ou péri-urbain. Ils sont représentés sur la carte de zonage. A noter que la grande partie naturelle située au sud-ouest du territoire (identifiée comme continuum terrestre malgré les ruptures observées) n'est pas classée en EBC. Elle reflète une partie de la richesse du patrimoine naturel de la commune. La démarche EBC a permis jusqu'à présent de conserver de nombreuses entités paysagères emblématiques reflétant l'identité de la commune. Cartes p. 187 : peu différenciantes voire peu fidèles à la réalité p 189.

Dans le domaine des énergies renouvelables, les espaces naturels sont considérés comme une ressource. Le territoire de la commune est cartographié à ce sujet dans le SCoT. Les espaces disponibles sont classés de la façon suivante : « à privilégier », « très sensibles » « non compatibles ».

Les principales atteintes au milieu naturel, présentes ou à venir sont l'urbanisation par mitage ou par bloc et les infrastructures routières et ferroviaires.

Le maintien des entités écologiques fonctionnelles réparties sur le territoire, l'aménagement de lieux de passage compensatoires pour la faune, la préservation et le renforcement des EBC font partie des enjeux du projet dans le domaine de l'écologie et de la biodiversité.

9 - Perception paysagère de la ville

Un relief, alternant crêtes et plateau, surplombe le Rhône. Le versant sud du plateau urbanisé est abrupt, celui à l'est prend la forme d'un coteau. Cet ensemble offre et est perçu comme un panorama remarquable depuis la rive gauche du fleuve et l'agglomération d'Avignon. Il est classé « monument historique » à cet égard. De multiples infrastructures routières et ferroviaires entaillent le territoire et créent un fort cloisonnement fonctionnel, isolant les quartiers les uns par rapport aux autres et générant des nuisances. L'image de la commune, lorsqu'on l'aborde par l'Est est disparate : échangeur peu aménagé, alternance de zones commerciales ou artisanales, de versants pavillonnaires en bord de route, percées dans la roche... Il est très difficile aujourd'hui de revenir sur ces incidences mais il est possible d'en tirer parti pour éviter de reproduire les effets aux abords de la LEO ou au droit de projets de développement.

L'enjeu dans ce domaine est de requalifier l'entrée Ouest de la ville tout en maîtrisant la qualité des projets d'urbanisation qui la bordent et de transformer l'avenue de la 2nd DB (RD 900) en boulevard urbain structurant et continu, avec alignements, mobilier et circulations douces.

10 - Tissu urbain

L'urbanisation de la commune s'effectue au cours du temps en lien avec le développement d'Avignon. La population s'installe sur la rive droite du Rhône le long de la voie de communication vers le Languedoc ; d'abord à Villeneuve-Lez-Avignon puis sur le plateau dans le quartier actuel de Bellevue. Jusqu'aux années 70, le développement suit l'axe Est-Ouest constitué par l'avenue de la 2^{ème} DB, à l'écart du vieux village. A la fin des années 80 sont lancées les ZAC des Dinarelles et de Grand Angle à la limite de l'enveloppe territoriale. Une alternance de zones pavillonnaires et d'enclaves commerciales et artisanales s'est ainsi établie, de part et d'autre de l'artère 2^{ème} DB, depuis le vieux village jusqu'aux garrigues du massif du Montagné. Dans le même temps des quartiers résidentiels se sont constitués sur les contreforts Est les moins abrupts : Candau (ou Candeau), Laugière et garrigue, Le Bonbonnier, Saint-Estève.

Quartiers anciens

Vieux village. La situation en promontoire du village offre un large panorama. Il est traversé d'Est en Ouest par rue de la République qui en constitue l'épine dorsale. Les rues étroites rendent la circulation automobile difficile. La municipalité aménage le quartier en créant des parkings à l'extérieur et en favorisant les déplacements piétons.

Hameau primitif au pied du vieux village. Le hameau de Pontmartin, situé en contrebas du village, constitue l'autre partie historique de la commune. Les platanes centenaires et les micocouliers, le bâti ancien, les murs de clôture de l'allée Montagné, le lavoir créent l'ambiance du quartier. Ce dernier témoigne de la situation hydrographique du bas du village. Un ruisseau court le long de l'Allée Louis Montagné. Ce secteur, par sa configuration, offre une transition entre la partie agricole et la partie urbanisée de la commune. Le boulevard du Midi permet de quitter le hameau en direction du Rhône. La présence de quelques habitations, immergées dans la végétation, est attestée par des portails. Cette ambiance contraste avec la deuxième partie du boulevard du Midi, plus urbaine, le débouché sur la RN100 étant même saisissant.

La municipalité promeut la valorisation du centre ancien en créant des aménagements urbains et en favorisant la préservation du bâti (choix des matériaux, intégration des équipements individuels modernes).

Chêne vert. Situé en limite Sud-Est de la commune, ce quartier est coïncé entre le Rhône, la voie ferrée de fret et l'échangeur routier N100/RD2. Visible du Rocher des Doms à Avignon, il possède un fort potentiel patrimonial et témoigne du passé de la commune par 2 monuments marquants de son histoire : le « domaine du Chêne Vert », vaste propriété boisée du quartier (site classé depuis 1950) et la résidence « La Manufacture » adossée à une ancienne carrière (inscrite à l'inventaire général du patrimoine culturel en 1995). Des groupes d'habitations en impasse sont venus s'inscrire dans ce tissu,

Les espaces publics sont agrémentés par des bosquets d'aspect naturel mais ne suffisent pas pour valoriser le quartier.

Quartiers d'urbanisation du plateau

Quartier entre vieux village et avenue de la 2^{ème} DB. C'est un secteur de développement privilégié de l'habitat pavillonnaire, de type RDC/R+1. Des voies larges et aussi quelques impasses desservent les pavillons. Des opérations d'habitat groupé, de type maisons en bande, constituent également le quartier. Le secteur du carrefour de l'avenue Diderot avec l'avenue de la 2^{ème} DB fait converger au bord de la voie un tissu pavillonnaire et un site d'activité. Le bâti vieillissant donne une mauvaise image avant d'entrer dans les quartiers avoisinants. Dans la partie Est, au pourtour du vieux village, le tissu de constructions est moins dense et plus varié. De grandes parcelles sont encore libres de construction. Les voies de circulation moins larges et les espaces

végétalisés confèrent au secteur un caractère périurbain.

Les conques. Situé au nord de l'avenue de Verdun et de Bellevue, ce quartier surplombe la commune de Villeneuve-lez-Avignon avec laquelle il communique, en particulier, par l'avenue du 8 mai 1945 et le boulevard du Nord. Le relief pentu marque la limite communale. Le quartier des Conques s'est constitué chronologiquement par des constructions pavillonnaire au coup par coup, puis par des opérations d'ensemble prenant place sur le massif forestier.

Bellevue. Le rond-point de Bellevue marque l'entrée Est de la ville dans la continuité du tissu urbain de Villeneuve-lez-Avignon. Il constitue le centre du quartier, autour duquel partent en étoile les voies de communications. Ce rond-point est en pleine restructuration. C'est un pôle commercial intercommunal. Il attire à lui l'activité de tout l'Est de la commune et reste un quartier animé. Point d'accès géographique au plateau, il offre une ouverture visuelle sur les paysages de Villeneuve-lez-Avignon et d'Avignon. C'est également un pôle d'habitat collectif important de hauteur R+2 à R+4. Le bâtiment La Pinède (R+11) se dégage comme point marquant dans l'horizon. Le sud du quartier présente un habitat plus varié. Des maisons sont implantées en retrait de la voie publique. Le front des immeubles est ainsi interrompu et laisse la place à des jardins.

Lauguière et Garrigues. Ce secteur, contenu entre le boulevard Jean Rey, l'avenue Saint-Exupéry et l'avenue Jules Ferry, est construit dans la continuité de Bellevue et de l'avenue de Verdun. Il comprend un pôle de bâtiments publics constitué par la mairie, la poste et l'école Jules Ferry. Ces équipements sont entourés de larges espaces publics (dont le terrain de la fête foraine) qui éloignent le tissu pavillonnaire environnant. La circulation piétonne, importante dans ce quartier, est facilitée par des aménagements de voirie spécifiques. Les immeubles d'habitation se déploient le long des avenues. Le quartier se caractérise ainsi par un mélange d'habitat groupé, d'habitat individuel et de collectifs.

Candau et Bonbonnier. Ces quartiers d'occupation ancienne sont situés sur le contrefort du plateau. La topographie en pente a entraîné un développement désordonné d'habitations de toutes tailles. Les voies et les réseaux serpentent entre les propriétés. Les nombreux emplacements réservés proposés dans le zonage ont pour but d'améliorer les conditions de circulation et de maîtriser la densification spontanée déjà présente. **Les parcelles libres de construction, ou offrant des possibilités de division, étant recherchées, une organisation d'ensemble serait nécessaire pour tenir compte de toutes les contraintes techniques du secteur.**

Sur le plan paysager, ce quartier très arboré, dans la continuité de son homologue villeneuvois, est homogène et harmonieux. Il fait partie du périmètre de protection du panorama du Rocher des Doms à Avignon. Dans sa partie ouest, la montée du Valadas offrent une vue panoramique sur le village et la plaine.

Grand Terme et Carrières. Le secteur qui couvre la partie centrale et Nord de la commune est majoritairement composé de maisons individuelles réparties sous forme de lotissements. Il ne comprend que 2 ensembles résidentiels collectifs. Le boulevard du Grand Terme le structure selon une direction Est-Ouest. Il comprend aussi l'espace public du forum (salle polyvalente, gymnase), l'école Louis Pasteur et des équipements de collecte des eaux pluviales provenant des hauteurs de Villeneuve Lez Avignon.

Avenue de la 2^{ème} DB et avenue de Verdun

L'artère formée par ces 2 avenues traverse la commune d'Est en Ouest et structure la partie urbanisée de la commune. Elle est caractérisée par une alternance entre habitat collectif, habitat individuel et anciens secteurs d'activités qui lui confère pour l'instant un aspect hétérogène mais qui permet un renouvellement urbain important : maisons individuelles vers activités

commerciales ou immeubles d'habitation, site Sud Céréales vers activités commerciales et habitations. Elle est aménagée progressivement en boulevard urbain avec ronds-points desservant les quartiers limitrophes.

Le renouvellement urbain a permis d'intégrer des modes de déplacement « doux » sous la forme de pistes cyclables, de trottoirs tout en ménageant les nécessaires places de stationnement.

L'enjeu pour ce secteur en transformation est de donner une cohérence à l'ensemble des aménagements et à intégrer harmonieusement des espaces publics ou collectifs.

Mousselière. Cette zone d'activité qui comprend de nombreuses PME. Dans l'extension vers l'ouest de la commune, elle a été dépassée par de nouveaux quartiers d'habitation, en particulier celui des Dinarelles et se retrouve de fait en centre ville, adossée à l'avenue de la 2^{ème} DB. Les bâtiments sont vastes, anciens et disparates pour la plupart, les tènements importants et parfois partiellement utilisés ou en friche. Des immeubles de bureaux de construction récente ou rénovés sont aussi insérés dans l'ensemble. Je remarque que des entrepôts et bâtiments publics, occupant une importante surface, sont installés dans cette zone : ateliers municipaux, DIR, ateliers du Conseil départemental. Le site Sud Céréales, situé au bord de l'avenue de la 2^{ème} DB, fait à l'heure actuelle l'objet d'une importante opération de renouvellement urbain comprenant bureaux, commerces et logements.

Quartiers d'habitation Ouest. Ils concrétisent l'extension maximum de la commune. Ils s'organisent perpendiculairement à l'avenue de la 2^{ème} DB. Au nord de celle-ci, implanté le long de l'avenue du Général De Gaulle, le quartier des Dinarelles est un grand ensemble urbain autonome. Il comprend, entre autres, des immeubles d'habitation R+4, des commerces, des équipements médicaux, une école, un parc de loisirs. Au sud, les habitations sont construites aux abords des rues de la Tramontane-Boileau-Anatole France. L'urbanisation y est variée et s'intègre à une topographie accidentée et en déclivité, favorable à la conservation d'espaces naturels boisés. Elle comprend des bâtiments à vocation commerciale, des lotissements d'habitat individuel et groupé et des résidences collectives. Des espaces libres de constructions subsistent en bordure de la rue Anatole France.

Entrée de ville Ouest

L'extrémité du territoire communal est marquée par un nœud de communication de voies routières et ferroviaires et par une zone commerciale et artisanale . Les routes nationales Avignon-Nîmes et Avignon-Bagnols sur Cèze, l'entrée dans la ville par l'avenue de la 2^{ème} DB sont distribuées autour d'un rond-point qui domine les alentours. La zone commerciale est de fait morcelée par le réseau routier. Le quart Nord-Est est occupé par un centre commercial, son parking, les pompes à essence et les installations d'entretien de véhicules. Le quart Nord-Ouest l'est par des activités commerciales et artisanales accessibles par le rond-point et par un passage sous la route de Bagnols sur Cèze. L'espace naturel borde le rond-point au sud. Une frange de grande surface est déjà occupée par des infrastructures publiques, déchetterie, SDIS et par des bâtiments d'activités commerciales. Une partie est réservée à la construction de la future LEO et à l'aménagement de l'entrée de ville

Quartier de Font d'Irac et des installations sportives

Le quartier de Font d'Irac est situé dans la plaine alluviale du Rhône. Il est doublement isolé de la ville : par la forte pente naturelle du relief et par un nœud routier et ferroviaire (route nationale Avignon-Nîmes et échangeur de rive droite pour le réseau routier et échangeur rive gauche-rive droite pour le ferroviaire). Il est constitué de maisons individuelles réparties le long d'anciennes rues qui desservaient les exploitations agricoles ou disposées en lotissement. Deux bâtiments qui dénotent dans le tissu d'habitat individuel, dont deux maisons groupées en cours de construction, sont signalés.

Il est très boisé, en particulier dans la frange qui le sépare du fleuve. Font d'Irac est relié aux stades par un passage sous la voie ferrée. Dans le domaine des infrastructures publiques, en plus des voies viaires et ferroviaires, le quartier constitue le lieu de convergence des réseaux d'eaux usées de la commune mais aussi de celles de Villeneuve-Lez-Avignon, des réseaux d'eaux pluviales et de réseaux électriques. Il est relié au pied du village par une passerelle piétonnière.

11 Risques naturels et urbanisation

Inondation du Rhône

Le quartier de Font d'Irac est concerné par le risque inondation du Rhône. Ce dernier est décrit dans le Plan des Surfaces Submersibles (PSS) « Rhône amont » approuvé en 1982 et dans des études réalisées en 2006 nommées « Plan Rhône » et doctrine « Rhône 2006 ». Le quartier est classé en zone « C de sécurité » où les constructions doivent présenter un refuge au dessus du niveau de crue de référence. L'aléa de référence (crue de 1856 modélisée) est de 20,29 m à l'entrée nord du quartier, l'aléa exceptionnel étant de 21 m.

L'objectif de prévention doit conduire à rechercher partout où il est possible un développement de l'urbanisation en dehors des zones inondables ; a contrario, il s'agit d'interdire toute nouvelle urbanisation dans les zones partiellement exposées, quel que soit le niveau d'aléa.

L'aléa fort (plus d'un mètre d'eau à la crue de référence) équivaut à une zone de danger et ne doit faire l'objet d'aucune construction nouvelle. En aléa modéré les zones non urbanisées doivent être préservées pour maintenir leur caractère de zone d'extension de crues et doivent à ce titre ne faire l'objet d'aucune construction nouvelle.

Une bande de sécurité de 100 mètres, derrière les digues CNR, doit rester vierge de toute nouvelle construction afin de permettre l'accès et l'entretien des ouvrages et de préserver la zone susceptible d'être la plus exposée en cas de défaillance de l'ouvrage.

Bien que le quartier soit protégé par une digue CNR, le risque d'inondation par débordement du Rhône constitue un enjeu primordial par les contraintes de constructibilité qu'il induit.

Inondation par ruissellement

La commune est exposé au risque de ruissellement des eaux pluviales s'écoulant du bassin versant du Montagné (BV1) situé sur la commune voisine de Villeneuve lez Avignon. Les eaux se ressemblent au point bas du plateau, rond-point Mausepezoul-2ème DB -Mirabeau. La situation en contrefort montagneux des quartiers de Candau et de Bonbonnier génère également un risque de ruissellement interne. La modélisation du risque est effectuée à partir de la topographie de la commune, des relevés pluviométriques des stations de Météo France et des Plus Hautes Eaux (PHE) constatées lors de l'épisode pluvieux de 2002. Elle permet d'établir une carte de zonage du risque inondation par ruissellement pluvial mettant en évidence les zones d'aléa résiduel, modéré ou fort.

L'impact sur le tissu urbain existant est important avec notamment des zones d'aléa fort dans le secteur du forum (zone UBb) et de part et d'autre de l'avenue de la 2ème DB (zones 1AU, UZ/UZb, UBb) , secteurs à enjeu en terme de renouvellement urbain.

Dans le cas du ruissellement , les aménagements hydrauliques effectués sur le réseau d'eaux pluviales permettent de maîtriser le risque en mettant hors d'eau les terrains exposés et de poursuivre ainsi l'urbanisation dans les secteurs souhaités : Zones Urbaine à Développer (UAD) du zonage inondation.

La prise en compte de l'aléa vis-à-vis de l'urbanisation est réalisée dans le règlement du PLU en projet. Le préambule d'une zone indique si celle est concernée par le risque. Le titre 6 indique

les dispositions supplémentaires applicables. En tout état de cause, les dispositions les plus restrictives s'appliquent.

En matière d'urbanisation, la prise en compte du risque inondation-ruissellement implique une :

- **raréfaction des terrains constructibles**
- **priorité dans les études et les travaux**
- **augmentation des contraintes et des coûts de construction**
- **amélioration et un développement soutenus du réseau d'eau pluviale et un maintien à haut niveau des budgets concernés.**

Risque de feux de forêt

Les quartiers du parc du Cosmos, de Combe Chazet, de Font d'Irac et des Issarts sont concernés. Ils apparaissent sur la carte « Aléa incendie de forêt-Mise à jour 2010 » éditée par la DDTM du Gard et sont classés en aléa modéré (modéré et très élevé pour les Issarts). **Ceci implique en particulier la mise en place d'interfaces, en zones AU, accessibles aux moyens de défense incendie** (de profondeur variant de 50 à 100 mètres selon le niveau de l'aléa). Elles peuvent prendre la forme d'espaces publics, d'équipements de type bassins de rétention ou de zones agricoles protégées.

Risque glissement de terrain

Des mouvements de terrains sont signalés au pied du vieux village et sur une rue dans le quartier de Candau. **L'enjeu en matière d'urbanisme est de contenir les constructions dans les secteurs concernés tout en informant les propriétaires sur les risques et contraintes auxquels ils sont exposés.**

12 Ambiance sonore et pollution atmosphérique liées à la circulation routière

Les Angles est concernée par le classement sonore des infrastructures routières établi en 2014 par les services de la préfecture du Gard, en particulier les abords de la RN100 Avignon-Nîmes et la zone à urbaniser de Combe Chazet (2AUH₁). **Des bandes sonores de largeur 100 et 300m, d'amplitude de bruit décroissante jusqu'à 60 dbA sont définies à partir du bord extérieur de la chaussée.** Les bâtiments qui s'y trouvent doivent respecter des normes acoustiques.

Le trafic routier sur la RN100 émet également des polluants qui peuvent être dangereux en cas de forte concentration : particules fines et oxyde d'azote principalement. Les seuils de tolérance sont fixés par la loi.

L'enjeu d'urbanisation est de prendre en compte le bruit et les seuils de pollution atmosphérique dans les programmes de logements, en particulier dans celui de Combe Chazet.